

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2008**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements supplémentaires	13 - 15



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2008 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de L'Association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'Association au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 25 avril 2008

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	203 601	151 867
Services aux membres	244 001	76 588
Aide à la communauté	15 450	17 497
	<u>463 052</u>	<u>245 952</u>
Charges		
Frais d'administration	152 339	127 133
Frais relatifs aux services aux membres	285 483	117 750
Frais relatifs à l'aide à la communauté	16 515	17 884
	<u>454 337</u>	<u>262 767</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>8 715</u>	<u>(16 815)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

				2008	2007
	Investis en immobilisations	Réservés (note 5)	Libres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	848	55 000	32 026	87 874	104 689
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(254)		8 969	8 715	(16 815)
Solde à la fin	594	55 000	40 995	96 589	87 874

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 715	(16 815)
Éléments hors caisse		
Amortissement de l'équipement informatique	254	363
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	(36 393)	1 214
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	1 873	(8 475)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	18 791	27 489
Augmentation des produits reportés	<u>47 513</u>	<u>27 081</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40 753	30 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>119 073</u>	<u>88 216</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>159 826</u></u>	<u><u>119 073</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	64 552	118 001
Parts d'un fonds du marché monétaire	<u>95 274</u>	<u>1 072</u>
	<u><u>159 826</u></u>	<u><u>119 073</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	64 552	118 001
Parts d'un fonds du marché monétaire	95 274	1 072
Comptes clients et autres débiteurs	47 610	11 217
Frais payés d'avance	12 909	14 782
	<u>220 345</u>	<u>145 072</u>
Équipement informatique		
Coût	14 770	14 770
Amortissement cumulé	14 176	13 922
	<u>594</u>	<u>848</u>
	<u>220 939</u>	<u>145 920</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	46 850	28 059
Produits reportés	77 500	29 987
	<u>124 350</u>	<u>58 046</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	594	848
Réservés (note 5)	55 000	55 000
Libres	40 995	32 026
	<u>96 589</u>	<u>87 874</u>
	<u>220 939</u>	<u>145 920</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'Association fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de L'Association de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, L'Association a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – information et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que L'Association réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des actifs nets à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de L'Association, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur qui correspond au coût dans le cas de cet instrument financier;
- Les parts d'un fonds du marché monétaire sont désignées par L'Association comme étant détenues à des fins de transaction. Elles sont évaluées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des produits et charges;
- Les comptes clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, L'Association a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'ICCA*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par L'Association. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 3862, applicable pour les périodes intérimaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance financières de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre 3863 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient compléter les normes de présentation du chapitre 3862.

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de L'Association et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

L'Association évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers.

En juin 2007, l'ICCA a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de L'Association à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de L'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que L'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits.

Lors de leur comptabilisation initiale, les parts d'un fonds de marché monétaire sont désignées par L'Association comme étant détenues à des fins de transaction parce que L'Association juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de L'Association.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Association constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'association aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

L'Association reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de L'Association.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de L'Association est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 %.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	778	1 948
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	105 000
Charges		
Amortissement de l'équipement informatique	254	363

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

5 - ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Aux 31 mars 2007 et 2008, un montant de 55 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

6 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des parts d'un fonds de marché monétaire a été établie selon les informations obtenues de l'institution financière.

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de L'Association.

L'Association ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels L'Association est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de L'Association exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel L'Association est exposée.

Le risque de crédit de L'Association provient des comptes clients et des parts d'un fonds du marché monétaire. L'Association n'exige pas de garantie de ses clients, car elle négocie généralement auprès d'organismes connus. L'exposition de L'Association aux créances douteuses n'est pas importante. De plus, L'Association est également exposée au risque de crédit en raison des parts d'un fonds du marché monétaire qui est contracté auprès d'un seul courtier.

Au 31 mars 2008, un client représente 27 % (néant en 2007) des comptes clients.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

8 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
<i>PRODUITS D'ADMINISTRATION</i>		
Cotisations des membres	4 294	514
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	105 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	8 200	7 550
Commandites	53 221	31 903
Intérêts	778	1 948
Divers	7 108	4 952
	<u>203 601</u>	<u>151 867</u>
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Charges locatives	4 282	4 473
Services de messagerie et fournitures	16 015	11 300
Télécommunications	2 366	2 900
Frais de secrétariat	71 001	55 657
Honoraires professionnels	10 364	17 610
Assurances	5 331	6 319
Intérêts et frais bancaires	2 672	1 462
Créances douteuses	563	249
Amortissement de l'équipement informatique	254	363
	<u>112 848</u>	<u>100 333</u>
Activités du conseil	15 285	5 656
Dépenses du président	11 724	14 199
Assemblée annuelle	5 109	4 434
	<u>32 118</u>	<u>24 289</u>
Divers	7 373	2 511
	<u>7 373</u>	<u>2 511</u>
	<u>152 339</u>	<u>127 133</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	2 396	3 666	(1 270)			
Congrès	4 488	8 137	(3 649)			
Congrès ABA/YLD	85 345	86 951	(1 606)			
Gala AJBM « Les leaders de demain »	29 958	30 964	(1 006)			
Journal extrajudiciaire	10 139	40 903	(30 764)	8 587	40 744	(32 157)
Art de convaincre	6 768	9 734	(2 966)	6 840	7 674	(834)
Cours de formation	2 702	570	2 132	7 597	6 307	1 290
Dîners-conférences	12 413	12 990	(577)	13 706	12 232	1 474
Site Web		7 605	(7 605)		4 110	(4 110)
Rentrée des tribunaux	1 733	9 936	(8 203)	1 957	10 342	(8 385)
Cocktail avec la magistrature	12 609	7 880	4 729	11 051	8 898	2 153
Hockey	2 240	1 991	249	2 003	2 025	(22)
Go-kart	2 955	2 438	517	3 475	3 466	9
Tournoi de golf	2 006	3 809	(1 803)	1 224	1 290	(66)
Flag football	1 536	1 223	313			
Autres activités du comité des activités socioculturelles et sportives	4 688	5 972	(1 284)		133	(133)
Comité des affaires professionnelles et publiques	7 628	9 126	(1 498)	3 903	5 415	(1 512)
Conférence Legal.IT	29 416	25 942	3 474			
Concours oratoire		31	(31)		170	(170)
Cocktail retrouvailles				2 176	2 041	135
Cours sur les vins	2 313	2 897	(584)	3 305	1 808	1 497
Forum 5 @ 7	316	70	246	1 932	1 634	298
Prix Paris-Montréal					178	(178)
Activités de développement des affaires - Speed réseautage	14 794	8 972	5 822	8 701	8 428	273
Formation en développement des affaires	7 219	3 644	3 575			
Activités non juridiques	228	32	196		855	(855)
Avocats-conseils	111		111	131		131
	<u>244 001</u>	<u>285 483</u>	<u>(41 482)</u>	<u>76 588</u>	<u>117 750</u>	<u>(41 162)</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »		600	(600)			
Clinique juridique	1 843	3 072	(1 229)	4 207	5 759	(1 552)
Ligne du Père Noël	1 154		1 154	1 290		1 290
Souper à la Maison du Père	40	40				
Juri-Conseil		40	(40)			
Salon Visez Droit		330	(330)			
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	79	99	(20)			
Service de consultation aux petites créances	12 334	12 334		12 000	12 125	(125)
	<u>15 450</u>	<u>16 515</u>	<u>(1 065)</u>	<u>17 497</u>	<u>17 884</u>	<u>(387)</u>